






R 300.3

Annonces et transmissions

DE PCT

Rédacteur:	Vérificateur:	Valideur:
Nom, fonction/entité : Baatard Eric Spécialiste Sécurité et Sûreté d'Exploitation PIME	Nom, fonction/entité : Rochat Frank Spécialiste prestations de conduite ECM	Nom, fonction/entité : Boutillier Jérôme Responsable opérationnel exploitation Leb
Date : 16.03.2023	Date : 16.03.2023	Date : 17.03.2023
Signature/Visa 	Signature/Visa 	Signature/Visa 

22.03.2023

0 Dispositions d'application

Chiffres ou figures sans application, ajoutés, remplacés ou complétés sur le réseau LEB.

Chiffre	sans application	ajouté	remplacé	Modifié / complété
1.3				x
5.1.2				x
5.3.1				x
5.6				x
5.6.3	x			
6.2.1				X
7	x			

1.3 Langue

Sur le réseau LEB, le français est la langue officielle pour toutes les communications, écrites et verbales.

5.1.2 Annonce

Les couleurs de papier ci-après doivent être utilisées pour les circulaires relatives aux annonces :

Jaune : circulaire de n'importe quelle durée ordonnant la mise en marche de trains et de mouvements de manœuvre en pleine voie facultatifs ou spéciaux et dispositions y relatives.

Rose : circulaire ordonnant les dispositions facultatives ou définitives concernant les travaux, les interruptions de ligne, etc. et les dispositions de la circulation de trains y relatives.

Blanc : modification et adjonction à l'horaire de service, ainsi que les prescriptions concernant la période d'horaire en cours.

5.3.1 Contenu de la marche

La marche ne contient pas d'indication de la catégorie de freinage ; celle-ci doit être déterminée par le mécanicien d'après la composition du train.

5.6 Description du tableau de parcours

Les explications des signes utilisés se trouvent dans l'horaire de service.

6.2.1 Transmission des ordres

Avant la transmission d'un ordre, le chef-circulation prend toutes les mesures de sécurité prescrites et remplit l'ordre correspondant. Les indications de ce dernier seront ensuite transmises au mécanicien. Le bulletin en question sera joint au rapport de circulation des trains.